

Année européenne des personnes âgées

Les ministres des douze pays de la Communauté ont consacré 1993 Année européenne des personnes âgées et de la solidarité entre générations.

« Il faut rééquilibrer l'image du vieillissement dans l'esprit des Français, car elle ne comporte pas uniquement des manques, mais aussi la créativité, l'expression, le goût de faire la fête... » a souligné le secrétaire d'État à la Famille, aux Personnes âgées et aux Rapatriés, Laurent Cathala, lors de la présentation du lancement de cette opération, le jeudi 20 janvier 1993.

Information complémentaire
Comité National des Retraités et des Personnes Agées C.N.R.P.A.
49, rue Mirabeau
75016 Paris
Tél. : 45 27 66 13

Dans la Communauté Européenne, une personne sur trois a plus de 50 ans, une personne sur cinq a plus de 60 ans. Sur une estimation de 400 millions d'habitants en 2020, une personne sur cinq sera âgée de 65 ans et plus. Dans tous les pays d'Europe, les femmes âgées sont plus nombreuses que les hommes. 70% des personnes ayant 65 ans et plus sont des femmes. En Espagne, en France et en Italie, l'espérance de vie a augmenté de façon significative depuis 1945, représentant en moyenne un gain de 10 ans pour les femmes. La population européenne toute entière va graduellement continuer à croître : elle passera de 340 millions en 1992 à 400 millions en 2020.

À ce défi de fin de siècle, le problème : la dépendance des personnes âgées a des répercussions humaines, sociales, et économiques mal définies et est encore mal perçu aujourd'hui. D'où cette initiative des douze pays de la Communauté pour éviter la rupture entre les jeunes actifs, dont certains rencontrent des difficultés économiques, et les personnes âgées parfois considérées comme *relativement nanties*. « À cette occasion il est important de poser des jalons pour que les actions engagées cette année puissent se poursuivre au-delà de 1993 ». Il faut que toutes les associations françaises et les organismes locaux à caractère social participent à la célébration. De très nombreuses associations (près de 70) se sont déjà mobilisées et, tout au long de l'année, des manifestations nationales ou locales, une centaine de projets manifestations sur 140 ont été retenus, prendront les formes les plus variées colloques, expositions, festivals, spectacles, manifestations sportives, concours, etc.

Un Comité Français a été mis en place comprenant un Comité de pilotage et un Comité consultatif. Le secrétariat du Comité français de l'année européenne est assuré par le Comité national des Retraités et des Personnes Agées.

Le Comité de pilotage est composé de représentants de Ministère des Affaires Sociales et de l'Intégration (Secrétariat d'État à la Famille, des Personnes Agées et aux Rapatriés), du Comité National des Retraités et des Personnes Agées et de la Fondation de France. D'autres départements ministériels (Éducation Nationale et Culture, Jeunesse et Sports, Affaires Européennes) y sont également associés. Le Comité consultatif regroupe l'ensem-

ble des partenaires français du secteur :

- les associations d'élus locaux : assemblées des présidents de conseils généraux, associations des départements de France, association des maires de France ;
- les associations des personnes âgées, qu'elles soient membres ou non du CNRPA ;
- les caisses de sécurité sociale et de retraite : CNAVTS, CNAMTS, MSA, ARRCO, AGRR, CANCAVA, Mines... ;
- les fédérations mutualistes : FNMF, FMF... ;
- les associations et organismes intervenant auprès des personnes âgées : UNC-CAS, UNASSAS, ADMR, FNADAR... ;

Mettre en valeur les contributions des personnes âgées à la société est l'un des objectifs de cette opération dotée de 48,3 millions de francs (6,9 millions d'écus). La Commission des communautés européennes et les comités de pilotages nationaux ont retenus des projets innovants dans chacun des pays susceptibles de créer un réseau d'échanges d'acteurs et d'expérience. Ces réseaux seront l'occasion de développer une coopération plus grande et de promouvoir une image positive du vieillissement.

Les premiers projets retenus s'articuleront autour de l'organisation des soins et du logement visant à stimuler l'autonomie des personnes âgées dans la société d'une part, et l'utilisation et le valorisation du potentiel et de l'expérience des personnes âgées d'autre part.

Pour la France les projets pilotes retenus sont : pour l'organisation des soins et du logement, le domicile du collectif de Tillay (Loire-Atlantique), les domiciles collectifs de Villeurbanne (Rhône) ; pour l'utilisation et la valorisation du potentiel et de l'expérience des personnes âgées, l'action menée par *Solidarité Inter-génération* à Saint Herblain (Loire-Atlantique), l'aide à la lecture dans les écoles menées par l'Office des Retraités et Personnes âgées de Brest (Finistère), l'opération menée par les retraités et le service de l'Action Sociale de Toulouse (Haute-Garonne) qui vise à réactiver la mémoire collective autour d'une exposition retraçant l'histoire de la construction aéronautique toulousaine et, à travers ce biais susciter un dialogue, voire une formation des jeunes.

M.-J. S.